



**AVENANT N°3 A L'ACCORD DE PARTICIPATION AUX
RESULTATS DE L'UNITE ECONOMIQUE ET SOCIALE
QUADRAL**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

QUADRAL SAS, Société par Actions Simplifiée,
12, rue François de Curel, 57000 METZ

QUADRAL IMMOBILIER, Société par Actions Simplifiée,
24Ter, rue du Gal de Gaulle, 57050 LE BAN SAINT MARTIN

QUADRAL TRANSACTIONS, Société par Actions Simplifiée,
24Ter, rue du Gal de Gaulle, 57050 LE BAN SAINT MARTIN

FONCIERE QUADRAL, Société par Actions Simplifiée,
12, rue François de Curel, 57000 METZ

QUADRAL PROMOTION, Société par Actions Simplifiée,
12, rue François de Curel, 57000 METZ

QUADRAL EXPERTISE, Société par Actions Simplifiée,
24Ter, rue du Gal de Gaulle, 57050 LE BAN SAINT MARTIN

QUADRAL PROPERTY, Société par Actions Simplifiée,
41, rue de la chaussée d'Antin, 75009 PARIS

QUADRAL E-SERVICES, Société par Actions Simplifiée,
12, rue François de Curel, 57000 METZ

LA MAISON DU SYNDIC, Société à Responsabilité Limitée,
36, rue Pasteur, 57000 METZ,

Représentées par Monsieur Jean-François PREVOT, agissant pour le compte de QUADRAL SAS,
ayant reçu mandat des structures précitées,

Composant l'Unité Economique et Sociale QUADRAL reconnue conventionnellement, dénommée
ci-après « L'UES QUADRAL »,

D'UNE PART,

ET :

Les organisations syndicales représentatives du personnel de l'UES QUADRAL, représentées par :

- Pour la CFDT, Mme Dorothée PINSET, en qualité de déléguée syndicale de l'UES QUADRAL ;
- Pour la CFTC, Mme Aurélie HAYOTTE, en qualité de déléguée syndicale de l'UES QUADRAL ;

D'AUTRE PART,

PREAMBULE

Il est rappelé que l'accord de participation aux résultats de l'UES QUADRAL a été signé en date du 30 juin 2005.

En date du 25 juillet 2016, les sociétés BATIGESTION et PETITPIERRE & SABATIER-RIL, SOFIGERE et QUADRAL TERTIAIRE, ainsi que QUADRAL SAS et QUADRAL INVEST ont fusionné pour devenir respectivement QUADRAL IMMOBILIER, FONCIERE QUADRAL et QUADRAL SAS. A cette date, ces nouvelles structures ont intégré l'UES QUADRAL.

En outre, en date du 15 septembre 2016, la société PROMALLIANCE a changé de dénomination sociale afin de devenir la société QUADRAL PROMOTION.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer ces sociétés à l'accord de participation de l'UES QUADRAL.

En conséquence, le présent avenant prévoit les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 – MODIFICATION DU PERIMETRE DE L'UES

Conformément à l'avenant n°7 de formalisation de l'UES QUADRAL, les parties confirment par ce présent avenant la présence des structures suivantes au périmètre de l'accord de participation aux résultats de l'UES QUADRAL :

- QUADRAL IMMOBILIER
- FONCIERE QUADRAL
- QUADRAL SAS
- QUADRAL PROMOTION

ARTICLE 2 – TERMES DE CALCUL DE LA RESERVE SPECIALE DE PARTICIPATION

La réserve spéciale de participation est calculée par somme algébrique des termes de calcul des structures suivantes : QUADRAL SAS, QUADRAL TRANSACTIONS, QUADRAL IMMOBILIER, FONCIERE QUADRAL, QUADRAL PROMOTION, QUADRAL EXPERTISE, QUADRAL PROPERTY, QUADRAL E-SERVICES et LA MAISON DU SYNDIC.

Les autres dispositions de l'accord de participation aux résultats de l'UES QUADRAL demeurent inchangées.

ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant fait partie intégrante de l'accord de participation aux résultats de l'UES QUADRAL et entre en application sur l'exercice 2016 et les exercices suivants pour une durée indéterminée.

ARTICLE 4 – DEPOT ET PUBLICITE

Le présent avenant sera déposé, en deux exemplaires, dont un original et une version électronique, à la DIRECCTE de Lorraine, ainsi qu'au secrétariat greffe du Conseil de prud'hommes de Metz.

Mention de cet avenant figurera sur les tableaux d'affichage de la Direction de chaque entité composant l'UES QUADRAL. Cet avenant fera également l'objet d'une publicité interne par le canal de l'intranet Ressources Humaines, permettant à chaque salarié connecté au réseau informatique une consultation permanente et une impression à la demande.

Fait au Ban Saint Martin le 10 octobre 2016, en 7 exemplaires originaux.

Pour les entités composant l'UES :

QUADRAL SAS
QUADRAL IMMOBILIER
QUADRAL TRANSACTIONS
FONCIERE QUADRAL
QUADRAL PROMOTION
QUADRAL EXPERTISE
QUADRAL PROPERTY
QUADRAL E-SERVICES
LA MAISON DU SYNDIC

Pour l'organisation syndicale représentative :

- CFDT :
Mme Dorothée PINSET

- CFTC :
Mme Aurélie HAYOTTE

Représentées par Monsieur Jean-François PREVOT,
agissant en qualité de représentant de QUADRAL SAS,
ayant reçu mandat à cet effet